



RÔLES DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE



«A l'heure où il est confirmé que l'avenir est à la société de la connaissance et de l'innovation, nous avons plus que jamais besoin d'une génération capable de penser, de créer et d'avoir confiance. Le moment où ces capacités se fondent, le temps de la petite enfance, devrait être prioritaire. On fait l'inverse.»

Sylviane Giampino, psychologue clinicienne et écrivaine, Paris

QUEL AVENIR POUR LA PETITE ENFANCE? RÉFLEXIONS ET ACTIONS

L'accueil de la petite enfance d'aujourd'hui n'a plus le même visage qu'hier. Avec l'accroissement du travail des femmes, les nouvelles configurations des familles, il est devenu un enjeu socio-éducatif et politique majeur dont il est urgent d'en faire connaître les nouveaux contours.

PRÉAMBULE

Les institutions de la petite enfance se trouvent aujourd'hui face à de nouveaux paradigmes. **Leur rôle ne cesse de se complexifier et de s'élargir.** Cette évolution, conjuguée à celle des pratiques familiales et de la place de la femme dans la société, rend la création de structures d'accueil incontournable. Dès lors, le manque de places et la demande qui ne cesse de croître – comme le coût d'investissement et d'exploitation des structures d'accueil collectif – exposent la petite enfance à de multiples pressions.

Ce nouvel enjeu ne doit pas mettre en péril la qualité pédagogique (révision des normes d'encadrement, diminution du nombre d'éducatrice-s de l'enfance de niveau tertiaire...) ni remettre en question le cadre d'accueil actuel (révision des directives concernant l'aménagement des espaces), qui sont le fruit de réflexions et d'études menées sur la petite enfance, dans le seul objectif de résoudre la pénurie de places.

L'accueil des jeunes enfants et de leurs familles, dans le contexte sociétal actuel, nécessite des ressources multiples et une attention particulière. En effet, les institutions de la petite enfance sont actuellement des lieux d'éducation, de prévention, de cohésion sociale, de formation pour de nombreux professionnels de l'enfance et de soutien à la conciliation de la vie privée et professionnelle des familles.

Pour mieux faire connaître la fonction exercée par les institutions de la petite enfance et faire face au climat politique actuel, les acteurs de ce champ professionnel ont décidé de mener une réflexion concertée sur le rôle et l'avenir de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants en collectivité et hors de la famille.

Un groupe de travail *ad hoc* a ainsi été créé. Il est composé de membres du Service de la Petite Enfance Ville de Genève (SDPE), de la Fédération Genevoise des Institutions de la Petite Enfance (FGIPE), de l'Association des Cadres des Institutions de la Petite Enfance de Genève (ACIPEG), de l'Association Genevoise des Educateur-trice-s de la Petite Enfance (AGEJE) et de la Fédération des Institutions de la Petite Enfance Genevoise Suburbaine (FIPEGS).

Le texte proposé présente les rôles des Institutions Petite Enfance (IPE) à travers cinq axes :

éduquer et soutenir le désir de découverte et d'apprentissage des jeunes enfants ;

repérer et soutenir les enfants en difficultés :
un accueil prévenant ;

créer du lien social et lutter contre l'isolement ;

favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ;

contribuer à la formation initiale et continue des professionnels de l'enfance.



A black and white photograph of two young children riding tricycles on a paved surface. The child on the left is wearing a dark long-sleeved shirt and a cap, while the child on the right is wearing a light-colored long-sleeved shirt and a visor. The background is a bright, overexposed outdoor setting. A purple horizontal band is overlaid across the middle of the image, containing the title text. Below the purple band, there is a decorative white line-art pattern of leaves and flowers on a light background.

**RÔLES ET FONCTIONS
DES INSTITUTIONS DE
LA PETITE ENFANCE**

CO-ÉDUCER ET SOUTENIR LE DÉSIR DE DÉCOUVERTE ET D'APPRENTISSAGE DES JEUNES ENFANTS

Co-éduquer, c'est partager entre parents et professionnels l'objectif d'accompagner l'enfant dans son développement. Cette attitude implique un dialogue constant entre les différents acteurs concernés, basé sur une confiance réciproque. Soutenir le désir de découverte et d'apprentissage nécessite des professionnels une connaissance pointue du développement de l'enfant et une attention «soutenante» envers chacun. Prendre soin des enfants en collectivité, ne se fait pas sans références théoriques actualisées, espaces adaptés, ni maturité personnelle.

L'entrée dans la langue et la culture s'opère depuis la naissance, et l'arrivée dans une collectivité diversifie les expériences de l'enfant. (Brougère, 2010). Cette **socialisation** implique pour l'enfant de construire des liens entre des modes de faire variés. L'expérience de la collectivité va l'aider à construire sa personnalité. Apprendre à se comporter au sein d'un groupe, interagir avec ses camarades, découvrir de nouvelles activités constituent les **apprentissages** majeurs de l'enfant en collectivité.

Les professionnels du jeune enfant ont donc pour rôle d'encourager et de stimuler «sa vitalité découvreuse» (Giampino, 2000) et sa créativité, dans les domaines cognitif, social, langagier, affectif ou moteur. Ils l'initient aux règles de la vie en collectivité, le préparent à la vie citoyenne et à la transition vers la vie scolaire. Les nombreux apprentissages et découvertes qui s'opèrent dans les institutions de la petite enfance se font essentiellement à travers le jeu et dans le respect du rythme de chacun, ce qui nécessite des professionnels

une observation fine et constante de chaque enfant dans une relation permanente et soutenante. Une collaboration étroite avec les parents et des projets institutionnels partagés constituent la base nécessaire à la mise en acte de ces options.

Ce travail s'élabore donc dans un lien de confiance avec l'enfant et sa famille. L'échange d'informations, le dialogue constant avec les parents – premiers éducateurs de l'enfant – constituent la démarche de co-éducation.

Ainsi, le travail réalisé par les professionnels, qui vise l'épanouissement des enfants et la construction de leur personnalité, assied les fondements indispensables à leurs apprentissages futurs. On comprendra donc que l'appropriation des savoirs scolaires appartient à l'école et que le champ que nous évoquons ici met en évidence les bienfaits d'un accueil de qualité et professionnalisé, sur la scolarité des enfants et sur l'égalité de leurs chances (rapport OCDE 2007, rapport de la COFF 2008).

REPÉRER ET SOUTENIR LES ENFANTS EN DIFFICULTÉ: UN ACCUEIL PRÉVENANT

La connaissance pointue que les éducateur-trice-s ont du développement du jeune enfant et leur lien privilégié avec les familles en font des acteurs incontournables de la prévention des difficultés momentanées ou durables que ceux-ci peuvent vivre.

Les institutions de la petite enfance sont des lieux de **prévention** globale et spécifique pour les enfants et pour leurs familles ainsi, que des lieux **d'intégration** d'enfants à besoins éducatifs particuliers ou souffrant d'un handicap sensoriel, moteur. La nouvelle loi cantonale sur l'intégration (C1 12) confirme ce rôle; les solutions intégratives devant être préférées aux solutions séparatives et ceci dès la naissance. A ce propos, l'OCDE en 2001 encourageait déjà les pays à adopter une attention particulière aux jeunes enfants ayant des besoins d'apprentissages particuliers. Pour prolonger cette attitude, l'UNESCO préconise un dépistage précoce « bien avant l'âge scolaire » (note de l'UNESCO sur la politique de la petite enfance, juin 2009).

La notion de prévention s'articule sur de nombreux niveaux et touche aussi bien l'intégration d'enfants allophones que le repérage de problématiques spécifiques. Le rôle des professionnels est ici de première importance. Leur attention à l'enfant et à sa famille et leurs connaissances élargies permettent souvent d'initier rapidement un suivi particulier et de faire intervenir des spécialistes lorsque la situation le justifie.

Par ailleurs, les institutions de la petite enfance fournissent un appui précoce à un grand nombre d'enfants ayant des besoins éducatifs particuliers (retard du développement, handicap, troubles psychiques,

etc.) et suppléent à l'absence de manque de place dans des structures spécialisées.

En travaillant sur un accueil prévenant et inclusif, les structures de la petite enfance œuvrent positivement pour ce que le *National Research council: from neurons to neighborhoods* avance en ces termes : «il est prouvé que des services de l'enfance de qualité influencent les trajectoires évolutives des enfants dont le parcours est menacé par des désavantages socio-économiques, des bouleversements familiaux et des handicaps établis».

La petite enfance est une période de la vie qui demande une attention particulière, aussi il est important que les conditions d'accueil soient bien pensées et assorties de normes d'encadrement adaptées afin de garantir un développement personnel de chaque enfant, en interaction avec le groupe.

CRÉER DU LIEN SOCIAL ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Dans le contexte sociétal actuel, l'institution de la petite enfance est parfois le premier et unique ancrage de familles venues d'ailleurs ou de parents isolés, mais est toujours un lieu de rencontre pour toutes celles et tous ceux qui la fréquentent. D'abord par l'intermédiaire des professionnels, des échanges se développent peu à peu entre les uns et les autres, des liens se tissent et finissent par perdurer en dehors de l'institution, une communauté multiculturelle se crée et un sentiment d'appartenance à celle-ci émerge.

Le rôle des institutions de la petite enfance ne se limite pas à de la garde d'enfants en l'absence de leurs parents, bien au contraire. Ces dernières sont des lieux d'accueil et de **cohésion sociale** favorisant les échanges et le partage entre les familles, les enfants et les professionnels quels que soient la culture ou le niveau socio-économique des uns et des autres.

Dans les moments d'accueil et de retrouvailles quotidiens, ces structures sont des lieux de rencontres et de discussion entre parents et professionnels. Les échanges se construisent dans un premier temps autour de l'enfant et de ses besoins, mais peuvent s'étendre peu à peu à d'autres thématiques.

En cela, elles luttent contre l'isolement des familles en leur offrant un soutien, des informations ou des conseils au quotidien, soutiennent leur intégration sociale ainsi que celle des enfants.

Les moments conviviaux tels que fêtes institutionnelles renforcent ces liens et permettent souvent la création de relations qui vont aller

au-delà de ces premières années. Les relations qui vont se construire entre parents vont souvent permettre de créer des réseaux qui seront précieux pour l'organisation future entre familles autour de l'école.

L'institution de la petite enfance est parfois le premier lieu d'information pour les familles sur le réseau social genevois. Les professionnels contribuent largement à l'explication de son fonctionnement et soutiennent les familles en participant notamment aux réseaux entre différents services et partenaires sociaux.

Il s'agit aussi de relayer des informations plus simples mais très précieuses, comme par exemple l'existence des ludothèques et bibliothèques, des trocs d'échanges et des fêtes de quartier.

Apprendre à connaître l'autre dans sa différence permet aussi une meilleure découverte et compréhension de sa culture et de ses us. L'institution de la petite enfance est un des premiers lieux de l'apprentissage du «vivre ensemble», dans le respect des différences.

Les diverses cultures familiales sont respectées et prises en compte dans la mise en place d'une culture institutionnelle partagée, ce qui facilite l'intégration des uns et des autres dans la Cité. Expérimenter la vie en collectivité, c'est s'ouvrir au monde, à la différence, à l'intimité de l'autre et à sa propre intimité, c'est se confronter aux normes, codes et valeurs sociétales.

Les activités organisées au sein de la crèche permettent l'apprentissage de cette culture commune, mais aussi le respect des pratiques des uns et des autres.

Offrir au jeune enfant cet espace d'apprentissage contribue aussi à un développement d'une meilleure tolérance envers ses pairs.

FAVORISER LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Dans un contexte au sein duquel de plus en plus de femmes travaillent, par obligation ou par choix, il est devenu incontournable d'offrir des espaces d'accueil et d'éducation aux enfants d'âge préscolaire. Les institutions de la petite enfance sont des espaces de ce type, qui permettent aux parents qui travaillent, recherchent un emploi ou étudient pendant la journée, de confier leurs enfants en toute sécurité à des professionnels compétents.

Les institutions de la petite enfance sont donc des **lieux de garde** extrafamiliaux.

Alors qu'auparavant les enfants étaient, dans la grande majorité des cas, pris en charge par la mère, ou le cas échéant, par le réseau familial proche ou élargi (fratries, grands-parents, tantes, oncles, etc.), il est désormais plus difficile pour les familles de faire appel à ce soutien. L'augmentation des divorces, et ainsi celle des familles monoparentales, la non disponibilité des grands-parents, la taille plus restreinte des familles, le déracinement (migration), de même que l'augmentation du coût de la vie sont autant de facteurs expliquant la nécessité de proposer des lieux d'accueil pour les tout-petits. Un certain nombre de facteurs (précarisation de l'emploi, paupérisation des familles, absence de solutions pérennes) visent à augmenter l'insécurité des tout-petits, victimes de solutions bricolées.

De l'avis de la COFF (Commission fédérale de coordination pour les affaires familiales), «la discussion sur les structures d'accueil extra-

familial (...) tourne trop autour des coûts et n'évoque pas suffisamment l'utilité de ces dépenses sur un plan social et économique.».

Les institutions de la petite enfance, par l'encadrement professionnel qu'elles proposent, par les horaires élargis et la constance des services qu'elles offrent, sont devenues indispensables.

Elles permettent

- aux parents et aux femmes en particulier, de se consacrer à leur travail sereinement, diminuant entre autre l'absentéisme qui représente une lourde charge pour les entreprises ;
- aux petits de se développer en toute sécurité affective et physique durant cette période de leur vie où, la recherche neuroscientifique le démontre, l'architecture de leur cerveau est façonnée par l'expérience précoce.

CONTRIBUER À LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE

Les institutions de la petite enfance sont des lieux incontournables de formation pour les étudiants se destinant à différents types de métiers socio-éducatifs. Ce rôle social essentiel nécessite un encadrement par des personnes compétentes, formées à l'accompagnement d'adultes, capables de transmettre les fondements de leur métier, disponibles hors de la présence des enfants et en nombre suffisant. Faire l'économie de ces conditions, c'est inévitablement diminuer la qualité des formations.

Les structures d'accueil proposent des places pour les étudiants des différents niveaux de formation existants, soit de l'apprentissage aux études universitaires. Elles accueillent ainsi les apprentis assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE), gestionnaires en économie familiale (GEF), employés de commerce ou encore cuisinier-ère-s. Au niveau supérieur et tertiaire, l'École supérieure d'éducatrice-trice de l'enfance (ESEDE), la Haute école de travail social (HETS) et l'Université (la FAPSE) sont autant de filières pouvant mener à des métiers de la petite enfance. Ce rôle institutionnel et cet important investissement de la part des professionnels participent au maintien de la qualité pédagogique de l'accueil et à la valorisation du domaine – trop souvent considéré comme un travail « inné » pour les femmes – en soutenant la reconnaissance sociale de la profession.

Les institutions de la petite enfance sont des lieux de pratique indispensables à la **formation des professionnels** et au développement de leur capacité à mettre en lien théorie et pratique. Sans les terrains de stage, les écoles ne pourraient être opérationnelles quel que soit le niveau de formation envisagé.



CONDITIONS

Pour remplir les fonctions identifiées précédemment, plusieurs conditions doivent être remplies, ce qui comprend des ressources adaptées.

La prise en charge des tout-petits implique des **connaissances pointues** et actualisées du développement de l'enfant afin de pouvoir accompagner son évolution de manière personnalisée et personnalisante. Cette professionnalisation est à mettre en lien avec la responsabilité qui incombe à celles et ceux à qui l'on confie les enfants.

Cette prise en charge signifie aussi que les professionnels doivent être en mesure de se positionner clairement tant vis-à-vis des parents que de l'enfant, ce qui nécessite une **maturité personnelle** et de solides compétences relationnelles.

Offrir un accueil qualitatif à de jeunes enfants en collectivité, accompagner des familles et collaborer avec elles, faire vivre un projet institutionnel et pédagogique nécessite du temps hors de la présence des enfants pour la réflexion autour des valeurs, pour l'élaboration des activités ou encore pour l'organisation du groupe.

Soutenir chaque enfant dans le développement de sa personnalité et sa soif de découvertes dans un contexte de vie collective, assurer sa sécurité et son bien-être, implique que la **taille du groupe** soit **restreinte** et le taux d'encadrement suffisant pour permettre ce travail.

Assurer une stabilité de l'accueil, qui préservera la continuité psychique du tout-petit tout au long d'une journée pouvant s'étendre sur 10-12 h par jour, implique également un **encadrement suffisant** qui permettra la mise en place de personnes de références pour les enfants et les parents.

Enfin, les **locaux** dont dispose l'institution doivent être **adaptés** tant aux besoins spécifiques des jeunes enfants, à l'accueil des familles, à l'organisation d'une équipe qu'à la formation d'étudiants. La journée institutionnelle a ainsi des fonctions multiples et s'étend sur 12 h par jour. Ces particularités et cette durée doivent être prises en compte dans l'organisation et l'agencement des espaces comme dans la taille des locaux mis à disposition.

CONCLUSIONS – PERSPECTIVES

Développer l'offre d'accueil pour la petite enfance tout en maintenant les conditions de la qualité de la prise en charge génère un coût. C'est un fait. La question qui se pose aujourd'hui consiste à savoir si l'on est prêt à investir, d'une part pour les tout-petits afin de leur assurer une prise en charge répondant à leurs besoins et d'autre part, pour les institutions de la petite enfance afin qu'elles puissent remplir leurs rôles multiples auprès des familles.

Soucieux du devenir de la petite enfance, le groupe *ad hoc* propose que la réflexion engagée se poursuive avec les partenaires politiques, en concertation avec les professionnels, sur les différents volets constitutifs d'une politique petite enfance digne de ce nom et portant notamment sur

- **les conditions cadres de l'accueil de la petite enfance ;**
- **la planification et les indicateurs utiles à celle-ci ;**
- **le financement du dispositif ;**
- **la diversification et la complémentarité des modes d'accueil et l'optimisation des conditions d'accueil ;**
- **la philosophie éducative ;**
- **les normes d'encadrement et l'organisation du travail ;**
- **la formation et les qualifications du personnel ;**
- **les conditions cadres pour la construction et l'aménagement des espaces ;**
- **l'intégration des enfants à besoins particuliers ou handicapés ;**
- **la politique familiale (congé parental).**

Evelyne Broillet, FGIPE

Nicole Montalbetti, FGIPE

Denise Deschenaux, FIPEGS

Ruth Oberson, FIPEGS

Francine Koch, SDPE – Ville de Genève

Isabelle Kovacs, SDPE – Ville de Genève

Sandra Capeder, ACIPEG

Cornélia Cuniberti, ACIPEG

Alain Flament, ACIPEG

Marielle Kunz, ACIPEG

Maryjan Maître, ACIPEG

Jacqueline Sommer, ACIPEG

Marianne Zogmal, ACIPEG

Natacha Berger, AGEJE

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Andersonn B-E. (2004), *Les services de la petite enfance et leurs impact sur les enfants de 0 à 2 ans*. Commentaires sur les articles de Belsky, Hows et Owen, Stokolm Institute of Education ;

COFF (2008), *L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse, un état des lieux de la commission fédérale de coordination pour les questions familiales* ;

Commission suisse pour l'UNESCO (2008), *Die Frühkindliche Bildung in der Schweiz*, Université de Fribourg ;

Giampino S. (2000), *Les mères qui travaillent sont-elles coupables?*, Albin Michel, Paris ;

Mackenzie Oth L., (2002), *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*, Conférence latine des déléguées à l'égalité, Genève ;

OCDE (2006), *Petite enfance, grands défis II: éducation et structures d'accueil* ;

UNICEF (2008), *La transition en cours dans la garde de l'éducation de l'enfant*, Bilan Innocenti.

Genève, octobre 2011
Imprimé sur papier FSC
© FGIPE



Contact: fgipe@infomaniak.com

fipegs

fédération des institutions petite enfance genevoises suburbaines



Association Genevoise des Educateurs-trices du Jeune Enfant

**FÉDÉRATION
GENEVOISE
DES INSTITUTIONS
DE LA PETITE ENFANCE**

~~ASSOCIATION
DES CADRES DES
INSTITUTIONS
DE LA PETITE
ENFANCE
GENEVOISE~~

